

Arrêté DDETSPP-DIR n°2021089-0001 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube

Le Préfet de l'Aube
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant M Stéphane ROUVÉ, en qualité de préfet du département de l'Aube ;

Vu l'arrêté n°BRHAS-2020-276-0001 du 02 octobre 2020 relatif à la création du secrétariat général commun départemental de l'Aube ;

Vu l'avis du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations en date du 12 mars 2021 et l'avis du comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 22 mars 2021 ;

Vu l'accord du préfet de région Grand-Est en CAR en date du 23 mars 2021, après présentation du projet d'arrêté au comité de l'administration régionale ;

Vu la proposition du préfigurateur de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ou de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er}

La direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations exerce, sous l'autorité du préfet de l'Aube, à l'exception des services relevant du système d'inspection et de législation du travail, les attributions définies aux articles 4 et 5 du décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles.

Article 2

L'organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations) et des services qui la composent est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 3

Les services de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont implantés à Troyes, 2 rue Fernand Giroux.

Article 4

L'arrêté n°2021011-0001 du 11 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations est abrogé le 1^{er} avril 2021.

Article 5

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ou directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Troyes, le 30 mars 2021

Le préfet de l'Aube

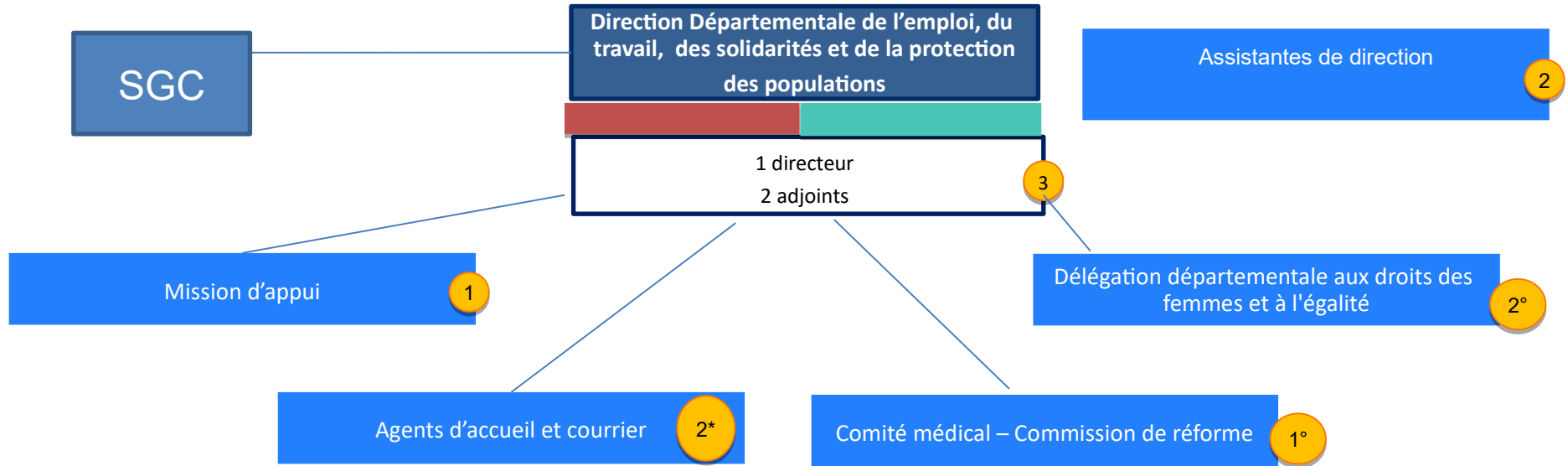


Stéphane ROUVÉ

Annexe 1

Organigramme de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ou direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Micro-organigramme – Périmètre Direction



Pour chaque entité, détailler :

Effectif :

- 5 agent(s) de catégorie A
- 2 agent(s) de catégorie C

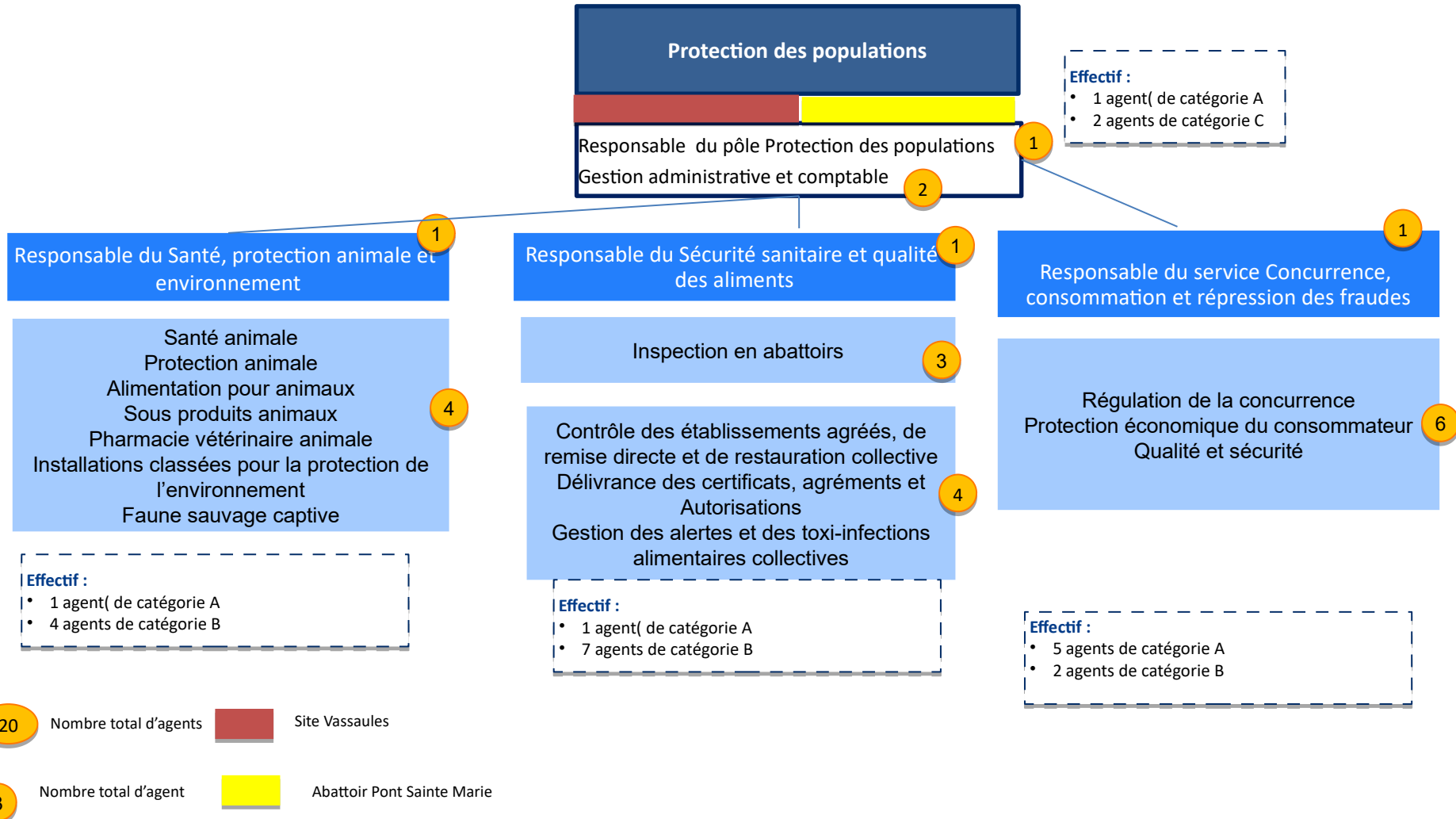
8 Nombre total d'agents Site Vassales

3 Nombre total d'agents Site Fernand Giroux

* Nombre de postes susceptible d'évolution en fonction de la fin de la préfiguration du SGC

° L'agente chargée du secrétariat et de l'animation du CMCR est par ailleurs assistante auprès de la DDFE

Micro-organigramme – Périmètre Protection des populations



micro-organigramme- Périmètre cohésion sociale, emploi et entreprises

